

# ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 52/003/2007 – ÉFAI

19 février 2007

Action complémentaire sur l'AU 26/07 (AFR 52/002/2007, 2 février 2007)

## Prisonniers d'opinion / Détention au secret / Craintes de mauvais traitements

Nouveau sujet de préoccupation :  
Préoccupations d'ordre juridique

### SOMALIE (SOMALILAND)

Yusuf Abdi Gabobe (h), âgé de plus de 55 ans	]
Ali Abdi Dini (h)	] Journalistes de <i>Haatuf</i> ,
Mohamed Omar Sheikh Ibrahim (h)	] un réseau de médias

### Nouvelles personnes menacées :

**Boaud (h), ancien leader du Mouvement national somalien (MNS)  
ainsi que quatre étudiants dont Amnesty International ignore l'identité**

---

Les journalistes Yusuf Abdi Gabobe et Ali Abdi Dini ont été arrêtés le 2 janvier au bureau de *Haatuf*, un réseau de médias, à Hargeisa, la « capitale » du Somaliland. Ils ont été transférés le 3 février dans la prison de Mandera, à 70 kilomètres à l'est de cette ville. Leur procès, qui devait commencer le même jour, a manifestement été reporté. Mohamed Omar Sheikh Ibrahim, qui travaille également pour le réseau *Haatuf*, est toujours détenu au secret. Aucune charge n'a été retenue contre lui. Amnesty International a appris qu'il était détenu au poste de police de Koodbur à Hargeisa.

Ali Abdi Dini a été inculpé pour avoir « porté atteinte à l'honneur ou au prestige du chef de l'État », « incité les soldats à désobéir à la loi » par le biais de la presse, et « appelé à désobéir à la loi », et Yusuf Abdi Gabobe pour avoir « opposé une résistance à un agent de la force publique » au cours de son arrestation. Depuis novembre 2006, le réseau *Haatuf* avait publié plusieurs articles accusant de corruption Dahir Riyale Kahin, le président de la République autoproclamée du Somaliland, ainsi que les membres de sa famille. Le procès des deux journalistes, qui devait avoir lieu à l'intérieur de la prison de Mandera, n'a pas encore commencé. L'un de leurs deux avocats a été brièvement détenu et l'autre s'est retiré en signe de protestation contre la décision de tenir le procès dans la prison.

Amnesty International a appris que quatre étudiants étaient également détenus dans la prison de Mandera. Ils avaient été arrêtés le mois dernier alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre l'arrestation des trois journalistes. Ils ont été condamnés à six mois d'emprisonnement lors d'un procès inique devant un « tribunal d'exception » secret de Hargeisa, sans avoir pu jouir de leurs droits d'être représentés par un avocat ou de faire appel de leur condamnation. Deux autres étudiants appréhendés en même temps qu'eux ont été libérés.

L'écrivain Ali Dool Ahmed (*alias* Ali Qoriolei) et Boaud, un ancien leader du Mouvement national somalien (MNS), ont été arrêtés début février pour avoir distribué des tracts appelant à la libération des trois journalistes. On pense que Boaud est toujours en garde à vue à Hargeisa et qu'il n'a pas été inculpé. Selon les informations reçues, Ali Dool Ahmed a été battu par la police lors de son interpellation, mais il a été libéré sous caution autour du 13 février.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

La République autoproclamée du Somaliland, qui n'est pas reconnue par la communauté internationale, a déclaré son indépendance de la Somalie en 1991. C'est le seul élément de l'ancienne République de

Somalie à avoir instauré la paix et mis en place un gouvernement démocratiquement élu et un système fondé sur le multipartisme.

Le réseau d'information *Haatuf* a été créé en 2001 ; il publie le journal *Haatuf* (le « Messenger »), un quotidien en langue somali, ainsi que deux hebdomadaires en anglais et en arabe. Il a souvent émis des critiques contre le gouvernement du Somaliland.

Aux termes de la Loi sur la presse du Somaliland, qui est entrée en vigueur en 2004, les plaintes déposées contre la presse ne peuvent donner lieu ni à des poursuites pénales ni à des peines de prison mais à une réparation civile. La loi sur la presse s'est ainsi substituée au Code pénal, qui érigeait ces cas en infractions. Toutefois, le 13 janvier 2007, le tribunal régional d'Hargeisa a décidé que les journalistes d'*Haatuf* seraient traduits en justice en application du Code pénal, ce qui signifie que, désormais, ces personnes font l'objet de poursuites pénales et encourent des peines de prison.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par le maintien en détention de Yusuf Abdi Gabobe, Ali Abdi Dini et Mohamed Omar Sheikh Ibrahim, et dites-vous inquiet à l'idée que les autorités n'organisent le procès des deux premiers dans la prison de Mandera ;
- demandez une nouvelle fois que Mohamed Omar Sheikh Ibrahim soit autorisé à être en contact avec ses proches et à bénéficier des services d'un avocat ;
- réitérez votre appel en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers d'opinion Yusuf Abdi Gabobe, Ali Abdi Dini et Mohamed Omar Sheikh Ibrahim ;
- priez les autorités de libérer les quatre étudiants détenus dans la prison de Mandera, car ils ont été condamnés par un tribunal d'exception manifestement illégal, et demandez également la libération de Boaud, en garde à vue à Hargeisa, en soulignant que ces cinq personnes sont privées de liberté pour avoir protesté pacifiquement contre l'arrestation des journalistes ;
- demandez que tous ces détenus bénéficient d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité.

**APPELS À : Il n'existe pas de services postaux dans le Somaliland, et l'envoi de fax peut se révéler difficile. Merci d'adresser vos appels par courriel lorsque cela est possible.**

Président :

His Excellency President Dahir Riyaale Kahin

**Fax : +252 213 8324 ou +252 252 3848**

**Courriers électroniques : [sl\\_victory@hotmail.com](mailto:sl_victory@hotmail.com), [sl\\_victory@yahoo.com](mailto:sl_victory@yahoo.com)**

**Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,**

Ministre de l'Intérieur :

Mr Abdillahi Ismail Shabeel

c/o Ministry of Foreign Affairs or The Presidency

Ministry of Foreign Affairs **Fax : +252 828 3271 / 252-225-3871**

**Courriers électroniques : [slforeign@hotmail.com](mailto:slforeign@hotmail.com)**

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

Ministre de la Justice :

Mr Ahmed Hassan Ali Assowe,

c/o Ministry of Foreign Affairs or Presidency

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le Ministre,**

Responsable des forces de police du Somaliland

Mr Mohamed Egeh Elmi,

c/o Ministry of Foreign Affairs or Presidency

**Formule d'appel : Dear Commander, / Monsieur,**

**COPIES :**

**Vous pouvez adresser des copies de vos appels aux seules missions diplomatiques (non reconnues) de cet État, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Italie, en leur demandant de les transmettre aux intéressés.**

**Royaume-Uni** : Mr Osman Ahmed Hassan, Representative of the Somaliland Government, Somaliland Mission, 102 Cavell Street, London E1 2JA, Royaume-Uni  
**Fax** : +44 207 247 5336

**États-Unis** : Mr Saad Sheikh Omar Nur, Representative of the Somaliland Government, Washington DC, États-Unis  
**Fax** : +1 301 231 5990  
**Courriers électroniques** : [snoor@sand.com](mailto:snoor@sand.com)

**Italie** : Mr Muhiyadin Ahmed Abdi Gabose, Representative of the Somaliland Government, Corso Unione Sovietica 465, Torino, Italie

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 2 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*